



AVIS D'APPEL A PROJET CONCERNANT LA REALISATION,  
L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE D'UNE CENTRALE  
PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR UN ANCIEN SITE D'ENFOUISSEMENT  
DE DECHETS A TRIEL-SUR-SEINE

**Appel à projet privé**

Date limite de remise des dossiers : **Vendredi 6 Juillet 2018 à 12h00**

## Table des matières

1.	Objet de l'Appel à Projet .....	3
1.1.	Présentation du contexte .....	3
1.2.	Nature du projet.....	3
1.3.	Présentation des partenaires, du territoire et du site.....	3
1.3.1.	Présentation des partenaires et de leurs objectifs.....	3
1.3.2.	Présentation du site.....	4
2.	Contenu du dossier .....	7
3.	Conditions d'envoi du dossier .....	7
4.	Instruction des offres par la Communauté Urbaine GPS&O .....	8
5.	Critères de sélection.....	8
6.	Renseignements complémentaires.....	8
7.	Annexes .....	8

## 1. Objet de l'Appel à Projet

### 1.1. Présentation du contexte

Ce projet de centrale photovoltaïque est avant tout un projet de revitalisation d'une partie d'une friche industrielle de 70 ha localisée au sud de Triel-sur-Seine qui découle de son utilisation comme centre d'enfouissement technique jusque dans les années 1990.

Ce site présente de nombreux avantages :

- Une visibilité réduite, le site est encadré par la Seine et une départementale ;
- La présence à proximité d'un poste de raccordement d'ERDF (situé à 300 mètres) avec de la puissance disponible ;

Ce site présente également des contraintes :

- L'existence notamment d'un réseau de biogaz enterré du fait de la présence de l'ancien CET mais qui va faire l'objet d'une réhabilitation et d'un redimensionnement pour encadrer le futur site. Le futur réseau sera compatible avec l'activité photovoltaïque ;
- Une nécessité de dimensionnement particulier des lignes à haute tension du fait de l'ombrage qu'elles peuvent apporter ;
- Des espèces protégées à respecter (des données environnementales sont à disposition sur ce secteur ;

### 1.2. Nature du projet

L'appel à candidature porte sur le choix d'un partenaire spécialisé dans les Energies Renouvelables (ci-après « le développeur ») en vue de la réalisation d'un projet de centrale photovoltaïque au sol à Triel-sur-Seine

Le projet sera réalisé sur une surface de 20ha dont le périmètre d'implantation sera plus précisément décrit en § 1.3.2.

Le développement du projet est prévu sans subvention de la part de la Communauté Urbaine GPS&O. Le développeur devra lancer et gérer l'ensemble des études et demandes officielles nécessaires pour répondre à l'Appel d'Offres de la Commission de Régulation Energétique.

Le développeur supportera le développement complet du projet, de même que l'investissement nécessaire et l'exploitation future de la centrale photovoltaïque. La totalité des coûts afférents au projet seront mis à la charge du bilan d'investissement du développeur.

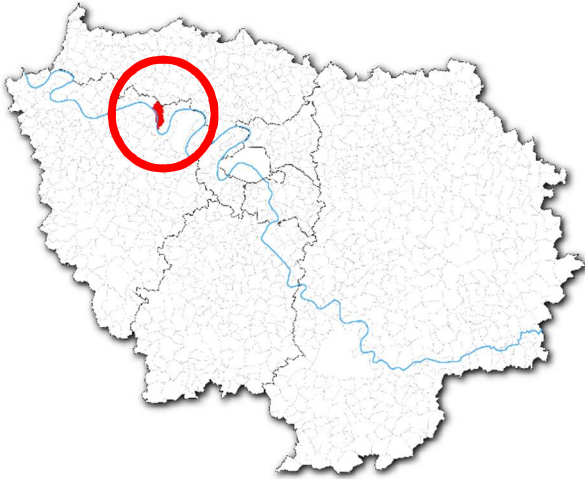
### 1.3. Présentation des partenaires, du territoire et du site

#### 1.3.1. Présentation des partenaires et de leurs objectifs

- Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise : porteur du projet
- Entreprise Moderne de Terrassement et d'Agrégats (EMTA) : Gestionnaire Centre d'Enfouissement Technique
- Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF)

L'objectif du partenariat recherché est de favoriser la réalisation de ce projet.

### 1.3.2. Présentation du site

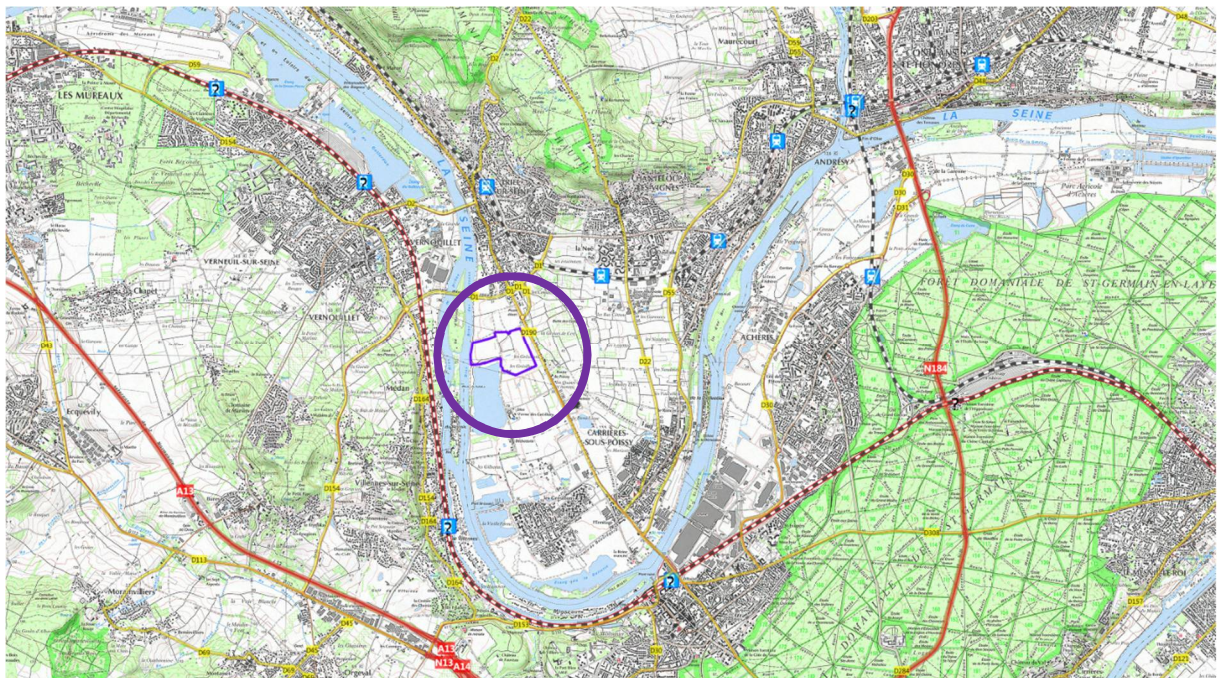


Le terrain d'implantation de la centrale photovoltaïque au sol est situé sur la commune de Triel-sur-Seine.

Commune du nord-est des Yvelines (78), Triel-sur-Seine est située à une vingtaine de kilomètres de Versailles et à un peu moins d'une quarantaine de kilomètres de Paris

Le territoire communal se trouve en bord de Seine, sur la rive droite du fleuve, au cœur de la boucle de la Seine, dite « Boucle de Chanteloup », adossé aux coteaux de l'Hautil.

#### **Carte 1 - Localisation du site d'implantation sur scan 25 IGN**



Source : EPF Ile-de-France

Le site du projet est situé le long de la route départementale 190 et à proximité de la route départementale 1. Il est desservi au nord et au sud depuis le pont de Triel et par la route de Californie.

Les terrains sont en zone OIN Seine Aval.

La zone naturelle indiquée, N.s, correspond au périmètre de la servitude PM2.

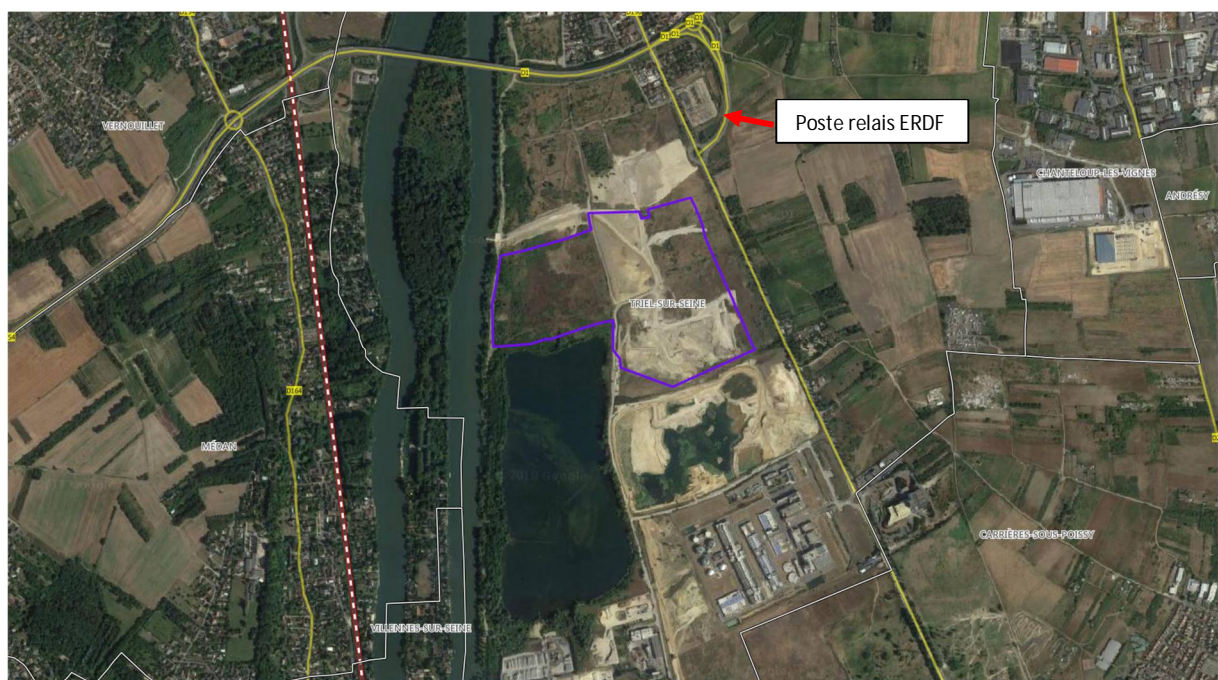
A quelques mètres au nord du site de projet, de l'autre côté de la RD 190, se trouve un poste relais ERDF dont la proximité est essentielle au projet.

Deux lignes à haute tension et moyenne tension traversent également le site de projet en périphérie Nord et Sud.

De par son passé atypique et les activités en cours aujourd'hui, ce site possède une composition et un relief totalement artificiels.

Le site du projet est basé dans une zone industrialisée en cours de reconversion, au sud de la commune, entre la route départementale 190 (RD190) et la Seine. Il se situe précisément sur l'ancien Centre d'Enfouissement Technique (CET) de la commune géré par EMTA, conformément à l'arrêté préfectoral post exploitation du 1<sup>er</sup> décembre 2005. Un nouvel arrêté du 16 novembre 2011 puis un arrêté complémentaire du 4 juillet 2013 ont fixé de nouvelles conditions de réalisation de travaux pour la gestion du site avec notamment de nouvelles modalités de réaménagement de la couverture via l'apport de nouveaux remblais.

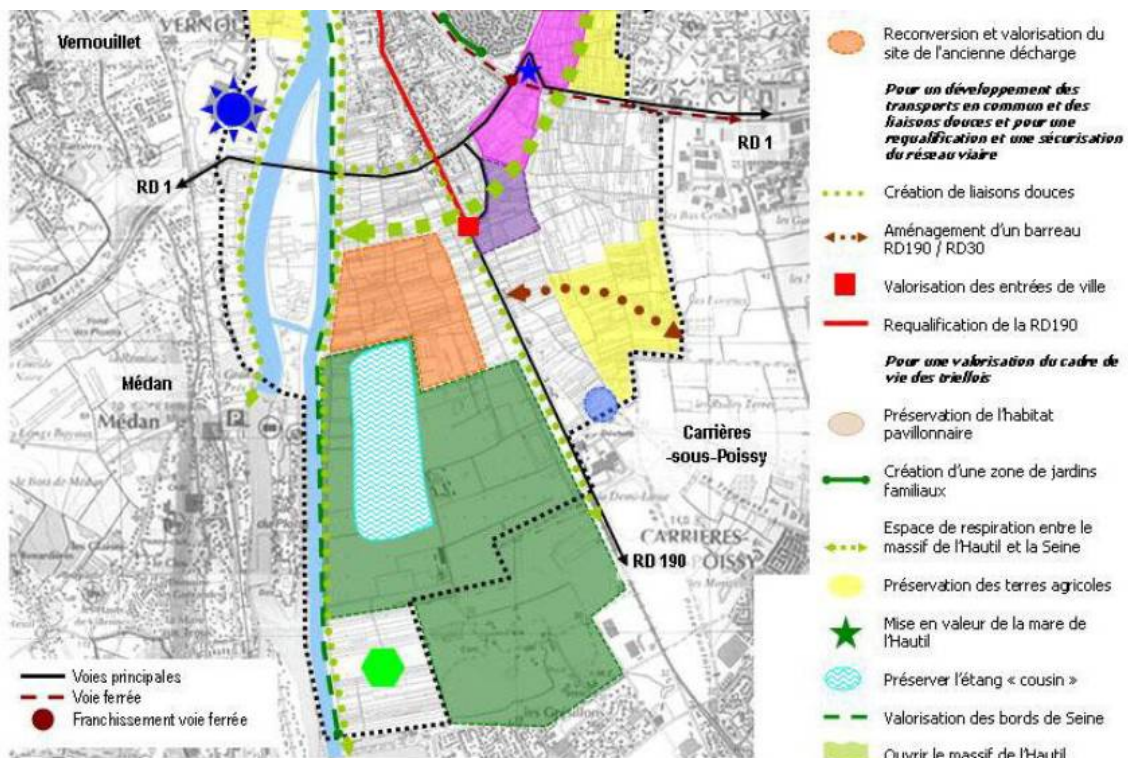
## Carte 2 - Localisation du site d'implantation sur photo aérienne



Source : EPF Ile-de-France

Ces travaux sont actuellement en cours mais en voie de finalisation sur la partie sud du site : **un périmètre d'environ 20ha** est donc aujourd'hui identifié (périmètre en violet sur les cartes 1 et 2 ci-avant) pour implanter la plateforme de la future centrale photovoltaïque.

### Carte 3 – Projet d'Aménagement et de Développement Durable Triellois (PADD)



Source : Extrait du PLU de Triel-sur-Seine (2013)

Carte 3 : la zone orange, périmètre pour implanter la plateforme de la future centrale photovoltaïque

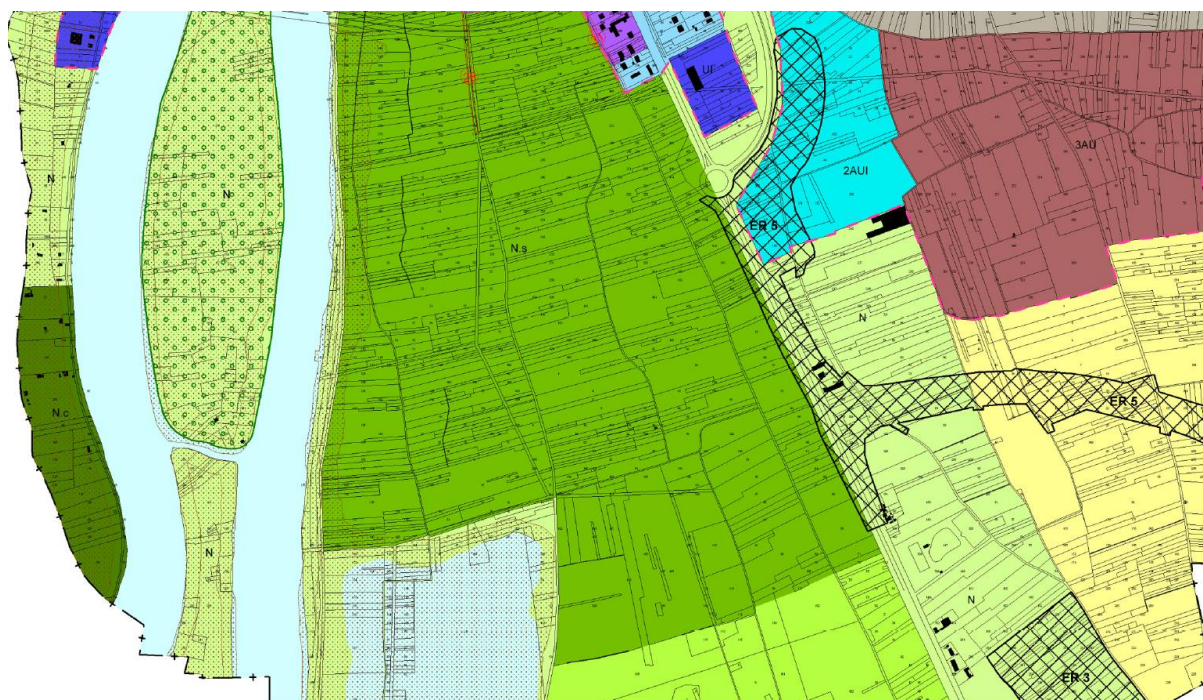
Le projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme dans sa partie relative au développement économique cible d'ores et déjà la reconversion et la valorisation de l'ancien centre d'enfouissement. Est ainsi précisé le projet suivant : « la commune souhaiterait favoriser l'implantation d'un ensemble d'équipements innovants et diversifiés sur ce site tel qu'une ferme solaire ».

Les terrains identifiés pour l'implantation de la ferme photovoltaïque sont classés en zone Ns, zone naturelle spécifique dédiée à l'ancien CET. Dans le règlement du PLU y sont notamment admises :

- les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec la vocation de la zone et qu'elles ne portent pas atteintes à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages.

- les constructions et travaux d'infrastructures et superstructures d'intérêt public dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec la vocation de la zone.

## Carte 4 – Plan de zonage du PLU



*Source : Extrait du PLU de Triel-sur-Seine (2013)*

## 2. Contenu du dossier

L'objectif de la consultation est de retenir un partenaire pouvant gérer la réalisation, l'exploitation et la maintenance d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'ancien site du centre d'enfouissement technique de Triel-sur Seine.

Le candidat décrira l'organisation de son projet et fournira tous les éléments utiles pour apprécier la qualité du projet et la solidité de son portage. Il présentera également son entreprise afin de permettre d'évaluer la solidité de son projet.

Une liste indicative des éléments pouvant être présentés est adressée en ANNEXE 1.

## 3. Conditions d'envoi du dossier

**Date de remise des dossiers : Vendredi 6 Juillet 2018 à 12h00**

Support papier ou support électronique remis à l'adresse suivante :

**Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise (GPS&O)  
Direction du Service de Développement Economique  
Immeuble Autoneum  
Rue des Chevries  
78410 Aubergenville**

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu.

#### 4. Instruction des offres par la Communauté Urbaine GPS&O

La Communauté Urbaine GPS&O analysera les réponses et se réserve le droit de prendre contact avec les candidats afin de solliciter tous compléments d'informations nécessaires à l'analyse des propositions.

#### 5. Critères de sélection

- 1) Références similaires avec l'objet du présent appel à candidature,
- 2) Moyens mobilisés pour respecter les échéances imposées par l'Appel d'Offre de la CRE CR4,
- 3) Compétitivité du dossier notamment au regard du critère prix imposé par la CRE,
- 4) La qualité environnementale du projet au regard des procédures, de la qualité paysagère et du critère impact carbone défini par la CRE.

#### 6. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

Madame Mai-Julie NGUYEN  
Courriel : [mai-julie.nguyen@gpseo.fr](mailto:mai-julie.nguyen@gpseo.fr)

#### 7. Annexes

- A1. Liste indicative des éléments constitutifs du dossier
- A2. Formulaire de candidature
- A3. Cahier des charges de l'Appel d'Offres de la CRE4